



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de la Vie Démocratique / Elections
Tél.: 04 76 60 34 10 / 34 69 / 32 93
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le **13 JUIN 2019**

ARRÊTÉ N° 38-2019-06-13-031
fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote
dans la commune de Le Grand-Lemps

LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;
VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;
CONSIDÉRANT la proposition de la commune de **Le Grand-Lemps** ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} - Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de **Le Grand-Lemps** sont arrêtés comme suit :

N° et siège du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
Bureau de vote n°1 : FOYER MUNICIPAL Place du Château Bureau centralisateur	Au Nord : limites communes Longechenal, Bizannes et Châbons, A l'Est : limites communes Châbons et Colombe Au Sud : Rue Pierre Bonnard ; avenue de la Gare, Route de Chartreuse A l'Ouest : limite commune Bévenais
Bureau de vote n°2 : FOYER MUNICIPAL Place du Château	Au Nord : Rue Pierre Bonnard ; avenue de la Gare, Route de Chartreuse (exclues du BV 2, comprises dans le BV 1) A l'Est : Limite commune Colombe Au Sud : Limites communes Sillans et Izeaux A l'Ouest : limite commune Bévenais

Article 2 - Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère, le Sous-Préfet de l'arrondissement de La Tour du Pin et Madame le Maire de la commune de Le Grand-Lemps sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général

Philippe PORTAL